

DELIBERATION N° 81/156 : BATIMENT COMMUNAL 207, rue de Secours
TRAITEMENT CHARPENTE/ISOLATION THERMIQUE

Monsieur DEMESY, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il convient de solder l'opération de traitement des bois de charpente des bâtiments communaux contre l'attaque de capricornes, opération engagée en 1980, dont seule la maison sise 207 rue de Secours n'a pas encore bénéficié.

Par ailleurs, ce bâtiment dont l'installation de chauffage a été rénovée en 1980, possède des combles importants, non isolés, causes de déperditions calorifiques.

Il informe l'Assemblée qu'après avoir contacté diverses entreprises pour :

- traitement des bois de charpente,
- isolation thermique,

il en résulte que l'entreprise P.R.B. de NANCY, à prestation égale, est moins disante pour un montant de 12 223 F 35 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- approuve le devis de l'entreprise P.R.B. de NANCY,
- décide d'engager les frais afférents à ces travaux pour un montant T.T.C. de 12 223 F 35,

- précise que les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 1981.